Compte rendu Séance du 5 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Sidonie HITZ - Laure KREBS -

Catherine LANG - Rachel HENSGEN

Et Ms. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Sébastien VERLET - Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN- BOTZUNG - Olivier WEISSEND

Membres absents: Mme Stéphanie LORRAIN excusée et a donnée procuration à Mme Maryse GRCIC

1. Approbation des comptes de gestion - exercice 2o23

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

considérant les comptes de gestion de l'exercice 2o23- budget principal et budget annexe du lotissement du Muehlbergétablis par M. Marc-Antoine VANDERBEKEN, comptable, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative,

compte-tenu des reports de clôture de l'exercice 2o22,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

2. Vote du compte administratif - exercice 2o23

La présidence revenant pour ce point de l'ordre du jour à Madame BERTUCCI Marie-Rose, adjointe au maire, les ordonnateurs s'étant retirés,

le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention)

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2o23 dressé par M. LUTZ Jean-Luc, maire, et M. SCHOULLER Jacques, 1^{et} adjoint,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

^{*} approuve et vote les comptes de gestion de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été établis par le comptable susvisé.

Libellés	Investissement		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	149 496.32	II Hell was		Value of the	149 496.32	
Opérations de l'exercice	266 478.77	416 002.04	587 854.37	830 525.95	854 333.14	1 246 527.99
TOTAUX		26.95		242 671.58		242 698.53
1040 squ	Buc	lget annexe du	Lotissement d	lu Muehlberg		Add to the
Résultats reportés		27 604.93	97 429,04		69 824,11	
Opérations de l'exercice	626 678.27	622 395.07	652 453.12	678 174.37	1 279 131.39	1 300 569.44
TOTAUX	23 321,73			71 707.79	48 386,06	

⁻ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du Lotissement du Muehlberg, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2o23

Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 242 671,58€
- Constate que la section d'investissement enregistre un excédent cumulé d'exécution de 26,95 €
- Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé en investissement.

4. Vote des taux des impôts directs locaux

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,

Considérant que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Sur proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux et de le fixer comme suit,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

 Décide de maintenir pour 2o24 des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), à savoir :

	Base 2024	Taux	Produits attendus
Foncier bâti	780 735	30.92	251 843
Foncier non-bâti	34 668	54.82	19 680
Taxe d'habitation	48 895	15.46	6 153

 Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Approbation des budgets primitifs de l'exercice 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le budget primitif principal s'équilibrant à la somme de 727 401 € en section de fonctionnement et à 688 400 € en section d'investissement,

le budget annexe du Lotissement du Muehlberg s'équilibrant à la somme de 840 226,61 € en section de fonctionnement et à 681 820,55 € en section d'investissement,

ces budgets étant soumis à approbation chapitre par chapitre en sections de fonctionnement ainsi qu'en sections d'investissement,

> le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés,

le budget primitif principal, ainsi que le budget primitif annexe du Lotissement du Muehlberg, de l'exercice 2024, tels qu'ils ont été proposés.

6. Renouvellement du crédit relais - Budget du lotissement du Muehlberg

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande le renouvellement du crédit relais sur le budget du lotissement du Muchlberg

7. Pose de coussins Berlinois: Demande de subvention

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la réfection de la voirie et la pose de coussins Berlinois et d'une signalisation sur la voie 5 au lieu dit « Hermeskappel »,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le projet
- Sollicite une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

8. Demandes de Subventions

Le Conseil Municipal, décide de verser les subventions suivantes :

A l'unanimité des membres présents,

- 50 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines
- 250 € à l'association Une Rose Un Espoir

A la majorité des membres présents (13 voix pour et 1 abstention - dont 1 procuration)

• 50 € par enfant de la commune concerné au regroupement ALLIANCE 2008 pour la participation à 2 tournois de Football (Germany Cup et Madewis Cup)

9. Remboursement par EDF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte

• Le remboursement de la somme 180,30 € par EDF

10. Demande de Fonds de Concours CASC:

Installation d'une climatisation des locaux de l'école élémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01er avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Bliesbruck comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financier un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Bliesbruck souhaite procéder à l'installation d'une climatisation des locaux de l'école élémentaire, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de l'installation d'une climatisation des locaux de l'école élémentaire à hauteur de $4641,40\,$ €,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

11. Demande de Fonds de Concours CASC

Remplacement d'une pompe circuit pour les chaudières du groupe scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01er avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Bliesbruck comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financier un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Bliesbruck souhaite procéder au remplacement d'une pompe circuit pour les chaudières du groupe scolaire, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement du remplacement d'une pompe circuit pour les chaudières du groupe scolaire à hauteur de 2817,03 €,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

12. Demande de Fonds de Concours CASC

Remplacement des lavabos des couloirs de l'école élémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01er avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Bliesbruck comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financier un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Bliesbruck souhaite procéder au remplacement des lavabos des couloirs de l'école élémentaire, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement du remplacement des lavabos des couloirs de l'école élémentaire à hauteur de 4080,50€,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

13. <u>Création d'un terrain de football en gazon synthétique : Demande de subvention au titre du Plan 5000 terrains de Sport - Année 2024</u>

Dans le cadre du Plan 5000 terrains de Sport - Année 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sollicite une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan 5000 terrains de Sport - 2024,

Etablit le plan de financement comme suit :

Dépenses :

Travaux : 510 099.73€ TTC
 Maitrise d'œuvre : 19 200.00€ TTC

Recettes:

 ■ Subvention Départementale
 50 000 €

 ■ Subvention Région
 100 000 €

 ■ DETR
 50 000 €

 ■ Fonds de concours
 50 000 €

 ■ Plan 5000 terrains de Sport
 130 000 €

 ■ Auto-financement :
 149 299,73 €

14. Modification du Plan Local d'Urbanisme :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve la procédure de modification du P.L.U
- Confie les travaux à l'Atelier des Territoire de Metz qui sont estimés à 11 435,- € HT
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation Volet Urbanisme

15. Budget du Lotissement du Muehlberg - Renouvellement du Crédit-Relais :

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

- Considérant que le crédit relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne vient à échéance au 1^α juillet 2024,
- Etant donné que les remboursements sur ce crédit proviennent de la vente des terrains à bâtir du lotissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de renouveler ce crédit-relais à hauteur de 500 000€
- Autorise Monsieur le Maire à mener la transaction auprès de la Caisse d'Epargne

* 16. Vente de terrain à la société On Tower France pour l'installation d'une infrastructure de téléphonie mobile

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

- Considérant que la société On Tower France a fait l'acquisition du site de téléphonie mobile précédemment attribué par la commune à FREE en fin d'année 2019,
- Etant donné que la société On Tower France pour exploiter le site implanté sur la commune, et compte tenu de la nécessité de renforcer des piètements pour les nouvelles technologies, doit disposer d'une superficie supplémentaire d'environ 80 m2 à prendre sur la parcelle cadastrée section 28 n°191,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Consent à la vente de 80 m2 à, prélever sur la parcelle cadastrée section 28 n°191 à la société On Tower France moyennent un prix fixe de 33 500€ HT
- Etant entendu que les 5 loyers des années 2020 à 2024 devront être soldés

17. Divers et communication

- Présentation du bilan sur la consommation d'électricité, suite à l'extinction de l'éclairage public de 0h à 5h et après changement de 140 lumières
- Mesure : l'extinction sera repoussée de 1h à 5h